

mutuelle nationale des étudiants de france

QUESTIONS AUX CANDIDATS

La Mutuelle Nationale des Etudiants de France (M.N.E.F.) est en danger. L'ensemble de la Mutualité Française doit faire face à de multiples obstructions.

Ces difficultés croissantes entravent l'action des intéressés qui, au sein de leur groupement organisent eux-mêmes leur propre protection et militent pour la création de structures sanitaires et sociales ayant valeur d'exemple et constituant un secteur témoin.

Pour la M.N.E.F., la situation est simple : le refus obstiné des pouvoirs publics de lui donner les moyens financiers indispensables nous a placé — en juin 1973, par exemple — à deux doigts de la cessation de paiement. Nous nous retrouverons dans une situation comparable mais aggravée, début juin.

Courant mai, le Bureau National de la M.N.E.F. tiendra une conférence de presse où sera présentée la situation financière de la MUTUELLE, les causes de cette situation, les dispositions envisagées par le Ministère des AFFAIRES SOCIALES. L'ensemble des organisations syndicales nous ayant d'ores et déjà assuré de leur soutien pour la campagne que nous entreprendrons.

Face aux pratiques constantes des différents gouvernements qui se sont succédés ces dernières années, l'ensemble des Mutualistes se devait, à l'occasion des élections présidentielles d'interroger les différents candidats sur leurs positions.

La Fédération Nationale de la Mutualité Française leur a donc envoyé au nom de ces 19 millions de mutualistes, une lettre. Les réponses des candidats ayant aux yeux de la F.N.M.F. « le caractère d'engagement politique ».

Les questions qui leur ont été posées portent sur :

● les libertés mutualistes : considérez-vous qu'il y a lieu, comme nous le damndons :

— d'abroger les ordonnances de 1967 sur la Sécurité Sociale ?

— de permettre aux établissements de soins mutualistes (cliniques, centres médicaux, cabinets dentaires) d'être normalement rémunérés par la Sécurité Sociale pour les services qu'ils rendent ?

— de mettre un terme à l'obstruction systématique que rencontrent les groupements mutualistes pour créer des pharmacies ?

● La Mutualité et la Sécurité Sociale : êtes-vous d'accord pour défendre la participation de la Mutualité à la gestion de l'assurance maladie obligatoire (fonctionnaires, étudiants, exploitants agricoles, travailleurs indépendants). Cette participation impliquant une amélioration des dotations de gestion administrative ?

En ce qui concerne Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, la F.N.M.F. lui a, en outre, demandé de démentir publiquement une information publiée dans la « lettre de l'expansion » du 22 avril, cette lettre faisant état d'engagements pris auprès de la Fédération des agents d'assurances, de créer un « pool des risques aggravés, accompagné d'un tour de vis sur l'activité des organismes mutualistes ». A notre connaissance, cette information n'a pas été démentie.

L'enjeu de cette élection est grand pour la mutualité. C'est en jugeant l'attitude des pouvoirs publics, ces dernières années, que la Fédération Mutualiste Parisienne vient de publier un appel que nous reproduisons, rappelant qui est responsable, de quoi.

La M.N.E.F. se devait de vous faire parvenir ces informations. Le Bureau National a voulu, en le faisant, non seulement vous alerter, mais s'associer à l'ensemble des autres Mutuelles, pour obtenir que dans l'avenir « les choses » changent.

Malgré les difficultés financières que nous imposent les pouvoirs publics nous avons pu, cette année, améliorer la qualité du service rendu à nos adhérents. Les accords signés avec les Unions Départementales des sociétés mutualistes ouvrent aux étudiants membres de la M.N.E.F., les pharmacies mutualistes, les cliniques dentaires et les centres d'optique. De nouveaux centres d'orthogénie ont été créés.

Pour poursuivre dans cette voie, il faut obtenir que les pouvoirs publics aient, sur le plan financier, une autre attitude. C'est en cela que les questions, les réponses et les silences des candidats sont signifiants.

LE BUREAU NATIONAL DE LA M.N.E.F.

LA REPONSE DE FRANCOIS MITTERRAND

Monsieur le Président,

Par lettre du 24 avril vous avez bien voulu m'adresser le questionnaire établi par la Fédération Nationale de la Mutualité Française. C'est avec grand plaisir que je vous communique ma position sur les divers problèmes que vous évoquez.

Les Libertés Mutualistes

Le courant mutualiste remonte aux origines du mouvement ouvrier, dans une « société plus juste » et avec un « peuple plus fraternel », tout devra être mis en œuvre par le gouvernement pour permettre le développement de la mutualité sans aucune restriction.

Bien entendu, l'abrogation des ordonnances de 1967 (inscrite dans le Programme commun), car elles menacent les droits des mutualistes ; une rémunération plus juste des établissements de soins mutualistes nous paraissent être parmi les premières mesures qui pourront être prises.

Après avoir mis en place un contrôle des groupes pharmaceutiques, une large confrontation avec les groupements mutualistes, la Sécurité Sociale et le Gouvernement permettra de définir les modalités pour lever les obstacles qui bloquent la création de pharmacies mutualistes.

Mutualité et Sécurité Sociale

Une société plus juste passe aussi par une protection sociale obligatoire accrue, en particulier pour les catégories des travailleurs les plus défavorisées.

Une refonte complète du régime de Sécurité Sociale sera mise à l'étude, il est évident que, dans un premier temps, des dispositions immédiates seront prises pour abolir les injustices les plus notoires, et entre autres une augmentation des prestations du régime général.

La participation de la Mutualité à la gestion de l'assurance-maladie obligatoire, dont les dotations seraient améliorées, me paraît devoir être maintenue et même développée, permettant ainsi aux travailleurs de contrôler et d'améliorer la qualité du service rendu par les centres de prestations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



APPEL DE LA FEDERATION MUTUALISTE PARISIENNE ET DE L'UNION DES MUTUELLES DE TRAVAILLEURS DE LA REGION PARISIENNE

MUTUALISTES

Devant les attaques portées contre la Mutualité et la Sécurité Sociale, nos Unions vous avaient à plusieurs reprises appelés à être vigilants et à agir pour la défense de vos droits sociaux.

Elles n'ont cessé d'œuvrer pour que toutes les forces mutualistes se regroupent et agissent en commun.

Dans le cadre de leurs contacts permanents, elles ont étudié la loi de Finances 1974 concernant l'application de la « Compensation » qui vise :

- à faire supporter aux salariés du régime général le déficit des autres régimes,
- à dégager ainsi la responsabilité de l'Etat.

Elle rejoint la proposition de loi présentée notamment par 24 ministres U.D.R. et apparentés, qui supprime la notion de Sécurité Sociale et crée un régime de protection sociale avec pour seule ambition d'assurer un « minimum ».
En fait, ce serait un recul social grave, et le retour à la notion d'assistance que nous avons toujours combattue.

Constatant leur identité de vue sur ces problèmes essentiels et leurs graves conséquences sur la mutualité (limitation du Tiers-Payant, opposition à la création d'œuvres sociales et pharmacies mutualistes, intrusion favorisée des compagnies d'assurances), nos deux Unions avaient appelé leurs adhérents à la vigilance la plus grande pour mener en commun toutes actions, et avaient demandé par lettre commune du 4 mars 1974 à leurs deux Fédérations d'envisager une action d'ensemble sur le plan national.

Dans cet esprit, elles ont répondu favorablement à l'invitation lancée par plusieurs centrales syndicales pour l'examen et la solution de ces problèmes avec la participation des partis de gauche et diverses associations sociales et familiales.
La Fédération Nationale de la Mutualité Française a pour sa part, fait connaître aux divers candidats à la présidence de la République sa doctrine et les points essentiels de ses revendications.

Nos Unions, quant à elles, poursuivent leur action pour la défense de vos intérêts et vous appellent aujourd'hui à vous souvenir et à choisir.

Vous connaissez ceux qui ont réduit vos droits sociaux en diminuant notamment vos prestations.

Ce sont les mêmes qui ont retiré la gestion de la Sécurité Sociale à vos représentants élus et qui sont décidés à poursuivre leur œuvre de démantèlement.

Allez-vous les laisser continuer à porter atteinte à vos droits sociaux ?

Vous connaissez ceux qui vous ont défendus.

— Ce sont les forces démocratiques mutualistes, syndicales, familiales qui se sont toujours opposées à cette politique de régression sociale.

— Ce sont les partis qui défendent activement vos revendications et qui entendent faire appliquer notamment, et dans l'immédiat :

- le remboursement à 80 % des frais médicaux et pharmaceutiques,
- le remboursement à 100 % pour toutes les maladies graves et coûteuses.

MUTUALISTES

En tant que citoyens, vous êtes appelés à élire un nouveau Président de la République, il s'agit de l'avenir de notre pays.

Le choix vous appartient. Vous êtes seuls juges.

Mais nos Unions vous disent en tant que Mutualistes : l'enjeu social est d'importance. Certes, d'autres points sont à considérer pour élire un Président de la République, mais nous nous devons, objectivement, pour tout ce qui touche à nos préoccupations sociales de souligner qu'il s'agit pour vous, de vous prononcer entre :

- la poursuite et l'aggravation d'une politique de démantèlement de la Mutualité et de la Sécurité Sociale, menée sans discontinuité depuis de nombreuses années,

OU

- la mise en place d'une politique nouvelle, orientée vers le progrès social, le droit à la santé, la défense de la Mutualité, la sauvegarde et l'amélioration de la Sécurité sociale.

MNEF INFORM.

ILC - Paris